



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 27 mars 2006

Le Conseil a décidé de :

- adopter une motion invitant les responsables de la SNCB de ne pas procéder à des transferts de personnel non justifiés au sein de l'entreprise
- réserver des emplacements pour handicapés aux endroits suivants : face à l'immeuble n°67 de la rue du Crampon, face au n°63 de la rue du Bas Follet, face au n°9 de la rue Cottrel
- régler la circulation des véhicules dans le chemin du Moulin des Pierres à Tournai en interdisant la circulation à tout conducteur depuis la sortie du garage collectif de la résidence "Versailles" à et vers le rond-point de La Dorcas et en supprimant le sens interdit actuel
- régler le stationnement avenue de Maire en le réservant aux voitures, du côté impair, entre les n°17 et 23 bis
- établir un passage pour piétons à la jonction de la rue du Parc avec la rue de la Wallonie
- émettre un avis favorable sur les termes du projet d'Arrêté Ministériel visant l'aménagement du carrefour giratoire dit "Tournai Campagne" à la chaussée de Bruxelles
- approuver le rapport d'évaluation pour le plan de prévention et de proximité de l'année 2005
- octroyer à l'ensemble du personnel communal (à l'exception du personnel enseignant mais y compris le personnel du Service Incendie) le pécule de vacances prévu au statut pécuniaire arrêté en séance du 27 février 2006
- apporter quelques modifications au projet de la convention de location à la Régie des Bâtiments de l'ancien dépôt d'imprimerie CASTERMAN en vue de l'installation du dépôt d'arrondissement des Archives de l'Etat

- marquer son accord sur les termes de la convention de collaboration entre la Ville et la SA COBELFRA relative à la présence à Tournai de Radio Contact à l'occasion du marché aux fleurs
- passer des marchés ayant pour objet :
 - la maintenance de l'Ecole Communale sise rue Raoul Van Spitael à Kain
 - la restauration de la toiture de deux classes de l'Ecole Communale de la rue des Ecoles à Kain
 - la réparation du moteur de l'aspirateur de déchets urbains destiné au Service de la Propreté Publique
 - la réparation de l'embrayage du camion benne destiné au Service Propreté
 - la réparation du moteur de la grue destiné au charroi communal
 - l'acquisition de matériel d'équipement destiné au Service Plantations de la Ville
 - l'acquisition de taillis de saules destinés à la production de combustible pour la centrale de cogénération dans le cadre du dossier GAZENBOIS
 - la taille de restructuration des arbres du quai Sakharov à Tournai
- ratifier les décisions prises, en urgence, par le Collège Echevinal et dès lors admettre les dépenses couvrant :
 - 1) l'installation de matériel informatique pour le Service Population/Etat Civil
 - 2) la réfection d'un ouvrage d'art et la stabilisation d'un accotement à Blandain et Templeuve
- déplacer partiellement le sentier n°79 à Tournai et d'en vendre l'ancienne assiette à une Firme de Vezon dans le cadre de la création d'un lotissement privé sur l'ancien terrain de hockey au lieu-dit "sentier du Moulin du Leu"
- approuver les modifications faites aux voiries communales, dans le cadre de demandes de permis de lotir à Hertain et Béclers
- approuver le principe de création d'une voirie privée au départ de la rue du Moulin Tilleu dans le cadre de la création d'un lotissement en zone arrière de la chaussée de Douai
- étendre la gratuité de la carte d'identité électronique accordée aux agents de l'entité qui l'utilisent dans le cadre de leurs fonctions en remboursant le coût de celle des agents domiciliés dans d'autres communes
- modifier le règlement-taxe sur les tonnelles, parasols, marquises et tentes occupant le domaine public
- approuver les comptes annuels de la Régie de l'Abattoir pour l'année 2005
- approuver le budget de l'exercice 2006 de la Régie Communale de revalorisation des énergies renouvelables
- ratifier la décision prise par le Collège d'accepter le don fait par la Confrérie des Boulangers Pâtisseries de Tournai, du drapeau des Maîtres Glaciers de Tournai dont la confrérie est dissoute

- ratifier le refus de prêt d'œuvres du Musée des Beaux Arts suite aux motifs pertinents invoqués par le Conservateur
- ratifier la décision du Collège de prêter quelques objets du Musée d'Archéologie pour leur exposition lors d'une conférence donnée à l'Hôtel de Ville
- ratifier la décision du Collège Echevinal de prolonger le prêt d'un animal naturalisé du Musée d'Histoire Naturelle pour une exposition itinérante sous la responsabilité du Musée Canadien de la Nature d'Ottawa
- ratifier la décision du Collège Echevinal de prolonger le prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique de Bruxelles